

Projet de règlement grand-ducal

fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale aux 2^e, 3^e et 4^e cycles de l'enseignement fondamental.

Avis du Conseil d'Etat

(31 mars 2009)

En date du 21 janvier 2009, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a fait parvenir au Conseil d'Etat un troisième train de projets de règlements grand-ducaux dont le projet sous rubrique. Ces règlements élaborés par la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle étaient accompagnés d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles.

Par dépêche du 9 mars 2009, l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics a été communiqué au Conseil d'Etat.

*

C'est l'article 12 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui constitue la base légale du projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Le libellé des 6 articles examinés ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 31 mars 2009.

Pour le Secrétaire général,
L'Attaché,

s. Yves Marchi

Le Président,

s. Alain Meyer